

Comité de suivi du CICE

29 sept. 2016



**RAPPORT 2016
DU COMITÉ DE SUIVI
DU CRÉDIT D'IMPÔT
POUR LA COMPÉTITIVITÉ
ET L'EMPLOI**

DOSSIER DE PRÉSENTATION



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

www.strategie.gouv.fr



AVIS DU COMITÉ CICE

Le rapport du comité CICE répond au souhait du législateur de disposer, année après année, d'une évaluation impartiale des effets du CICE. Cette démarche, ainsi que la composition du comité qui associe parlementaires de la majorité et de l'opposition, partenaires sociaux, administrations et experts, est inédite en France.

Comme les rapports précédents publiés en 2013, 2014 et 2015, le présent rapport a été adopté par consensus. Pour la première fois cette année, il repose sur l'exploitation de données individuelles d'entreprises, à la fois pour les années 2013 et 2014.

Au contraire des précédents rapports qui ne reposaient que sur des enquêtes déclaratives, celui de cette année permet une analyse fondée sur l'observation de plusieurs centaines de milliers de comportements. Trois équipes de chercheurs (LIEPP, OFCE, TEPP) ont conduit les analyses sur lesquelles s'appuie l'avis du comité CICE.

Les délibérations du comité sont fondées non seulement sur les résultats détaillés pour les deux premières années d'effet du CICE fournis par les équipes de recherche, mais également sur des travaux complémentaires de comparaison de leurs méthodes et de leurs résultats, et sur un examen complet et précis, par des experts indépendants, de l'apport de ces recherches.

Dans un souci de transparence, le comité a décidé de publier simultanément son rapport et l'ensemble des matériaux (rapports de recherche et rapports des experts référents) sur lesquels il a fondé ses conclusions.

Conclusions préliminaires

- Le comité note que le CICE a conduit à une amélioration sensible des marges des entreprises.
- Le comité tient pour robuste les résultats des équipes de recherche qui concluent à l'absence d'impact de court terme du CICE sur l'investissement, la recherche-développement et les exportations. Cette absence d'effet est conforme à ce que laissent attendre les délais d'action usuels des mesures d'offre. Elle n'a pas de signification quant aux impacts qui peuvent être attendus pour les années à venir.
- Le comité souligne les incertitudes qui entourent l'évaluation des effets du CICE sur l'emploi mais estime probable un effet direct de l'ordre de 50.000 à 100.000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013-2014. Il fonde cette conclusion sur deux éléments : premièrement, le fait que la recherche du TEPP qui conclut à un effet positif de cet ordre de grandeur apparaît plus convaincante que celle du LIEPP, en particulier parce qu'elle aboutit à une évaluation plus précise ; deuxièmement, sur le fait que cet effet observé devrait être augmenté de l'emploi des entreprises menacées de faillite, qui auraient été sauvegardées par le canal de l'amélioration des marges et de l'accès au préfinancement.
- Le comité relève peu d'effets du CICE sur les salaires par tête. Sur les salaires individuels, l'impact est difficile à dégager. Si l'on privilégie la variable du salaire par tête, il n'apparaît pas d'impact marqué en 2013 et 2014. En outre, on ne dénote pas d'effet visible, à ce stade, sur l'évolution des salaires autour de 2,5 SMIC : il n'apparaît pas que les entreprises, jusqu'en 2014 tout au moins, aient eu tendance à ajuster leurs augmentations salariales et leurs niveaux de rémunérations à l'embauche pour maintenir certains salariés du côté de l'éligibilité au CICE.

Approfondissements à brève échéance

Le comité estime nécessaire de mener des travaux complémentaires. Il a, d'une part, demandé aux équipes de poursuivre et de consolider leurs travaux d'ici la fin d'année, en explorant les zones d'incertitude restantes et en renouvelant leurs estimations sur les données définitives pour 2014 prochainement disponibles.

D'autre part, il est convenu de compléter les travaux dans quatre directions :

- Pour mieux prendre en compte l'interaction éventuelle entre les effets du CICE et les effets des autres mesures ayant impacté le coût du travail sur les années 2012 et 2013, notamment au regard de la composition des rémunérations (salaire de base, primes, heures supplémentaires) ;



- Pour appréhender plus précisément l'éventuel effet du CICE sur la démographie des entreprises, et notamment la fréquence des défaillances.
- Pour étudier plus spécifiquement la diffusion des effets du CICE au long des chaînes de valeur (via les prix des consommations intermédiaires des entreprises clientes ou donneuses d'ordres) et donc la répartition entre entreprises de l'amélioration des marges.
- Pour analyser l'impact d'ensemble du CICE en 2013 et 2014, à partir des résultats observés sur les entreprises individuelles, et en tenant compte à la fois des interactions macroéconomiques et du financement de la mesure.

Les résultats issus de ces investigations complémentaires seront publiés en janvier 2017.

En même temps que seront précisées les premières estimations fournies par ce rapport, les prochains rapports du comité, qui bénéficieront d'un recul temporel plus important, seront consacrés à l'analyse des effets du CICE sur l'investissement, la recherche-développement, la compétitivité structurelle et l'exportation.

ÉVOLUTION DES CRÉANCES ET CONSOMMATION

43 Mds €

C'est le cumul de créances fiscales que les entreprises ont déclarées depuis la mise en place du CICE.

2013 Le montant du CICE relatif aux salaires versés en 2013 et déclaré aux services fiscaux ne progresse quasiment plus désormais. Il reste inférieur au montant cible estimé par l'Acoss à partir des déclarations sociales des entreprises.

IS	IR	Cible
11 milliards d'euros	0,4 milliard d'euros	
Soit 11,4 milliards d'euros au 31 juillet 2016		12 milliards euros (Acoss)
773 958 redevables	274 983 redevables	

2014 Au 31 juillet 2016, la quasi-totalité des entreprises ont déclaré leur créance fiscale 2014 et le montant de créance ne devrait plus s'accroître que marginalement, au gré des déclarations tardives ou de corrections. Le nombre de déclarants a significativement progressé : +20 % par rapport au CICE de 2013.

IS	IR	Cible
16,5 milliards d'euros	0,8 milliards d'euros	
Soit 17,3 milliards d'euros au 31 juillet 2016		17,6 milliards euros (Acoss)
795 045 redevables	433 455 redevables	



2015

Les montants de créance et le nombre de déclarations enregistrées sont quasiment identiques à ceux enregistrés au titre des salaires 2014 un an auparavant. La variation observée au 31 juillet entre 2015 et 2016 ne peut être interprétée car elle est trop sensible au rythme de déclaration des entreprises et de traitement par l'administration fiscale. On n'observe pas de montée en puissance supplémentaire en 2016.

IS	IR	Cible
13,7 milliards d'euros	0,8 milliards d'euros	
Soit 14,5 milliards d'euros au 31 juillet 2016		18,5 milliards d'euros (Acos)
545 829 redevables	418 833 redevables	

RÉPARTITION DE LA CRÉANCE IS DÉJÀ ENREGISTRÉE

La répartition est identique à celle observée pour la créance 2014. Au 31 juillet 2016, parmi les entreprises imposées à l'IS, 43 % de la créance sur les salaires de 2015 déjà enregistrée concernait des micro-entreprises ou des PME, 23 % des ETI et 34 % des grandes entreprises.

Près de

8 Mds €

C'est le montant de créances fiscales déjà imputées ou restituées en 2016 sur le CICE 2015

Sur 2013, 2014 et 2015, 27,6 milliards d'euros (dont 25,7 au titre de l'IS), en cumul, ont été effectivement versés au titre du CICE.

71 % de la créance IS liée aux **salaires de 2013** a été consommée au 31 juillet, soit 7,8 milliards d'euros, un quart sous forme de restitutions immédiates.

65 % de la créance IS liée aux **salaires de 2014** a été consommée : 4,2 milliards d'euros sous forme de restitution, 6,5 milliards d'euros en imputation.

52 % de la créance IS liée aux **salaires de 2015**, soit 7,2 milliards d'euros a été consommée.

22 Mds €

C'est le montant prévisionnel pour la créance sur les salaires de 2017 en cas de passage du taux de CICE de 6 à 7 %

Les prévisions de créances CICE pour les années à venir ont été révisées à la baisse par le ministère des Finances et des Comptes publics en vue du projet de loi de finances (PLF) 2017. La créance relative aux salaires de 2014 est estimée à 17,6 milliards d'euros



(contre 17,9 milliards d'euros dans le PLF 2016) au regard du rythme de déclaration effectif. De ce fait, les prévisions de créance pour les salaires de 2015 sont également ramenées à 18 milliards d'euros (contre 18,6 milliards d'euros l'an dernier) et celle de 2016 à 18,8 milliards d'euros (au lieu de 19,4).

Selon ces prévisions, la créance devrait atteindre 22 milliards d'euros sur les salaires de 2017 en cas de passage du taux de CICE de 6 à 7 % (soit une créance supplémentaire de 3,3 milliards d'euros). L'augmentation sensible de la dépense à partir de 2017 est liée à la restitution des reliquats de crédit d'impôt sur les salaires de 2013 et 2014, exigibles automatiquement s'ils n'ont pu être imputés durant trois ans

Concernant la dépense budgétaire, son augmentation sensible à partir de 2017 est liée à la restitution des reliquats de crédit d'impôt sur les salaires de 2013 et 2014, exigibles automatiquement s'ils n'ont pu être imputés durant trois ans.

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DU CICE ET DE LEURS SALARIÉS ÉLIGIBLES AU CICE

Le CICE bénéficie davantage aux petites entreprises et aux PME

78 % de la masse salariale totale des très petites entreprises est éligible au CICE contre 56 % de celle des entreprises de plus de 2000 salariés.

Cela s'explique par des salaires en moyenne plus faibles dans les TPE et PME que dans les ETI et grandes entreprises.

Le CICE est plus favorable aux secteurs intensifs en main d'œuvre

L'importance du CICE varie également en fonction du secteur d'activité. Cela s'explique par la structure des salaires selon les secteurs d'activité.



L'hébergement et la restauration,



les activités de services administratifs



et la construction

sont **les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail** induite par le CICE. La part de la masse salariale éligible au CICE y est supérieure à 75 %.



Le raffinage et la cokéfaction,



les activités financières et assurances,



les activités de recherche et développement

sont **les secteurs qui bénéficient le moins de la réduction du coût du travail** induite par le CICE. La part de la masse salariale éligible au CICE y est, en moyenne, inférieure à 40 %.



LES CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS ÉLIGIBLES AU CICE

L'ACOSS a réalisé cette année une étude du profil des salariés dont le salaire entre dans le champ du CICE et permet donc à leurs entreprises de bénéficier du crédit d'impôt.

75 %



des emplois ETP
occupés par des hommes

79 %



des emplois ETP
occupés par des femmes

ouvrent droit au CICE

Plus de 90 % des salariés de moins de 25 ans sont dans l'assiette du CICE (secteur privé, hors associations). 95 % des emplois occupés par des femmes ou des hommes de moins de 25 ans donnent droit au CICE. Cette proportion diminue à mesure que l'âge s'accroît et avec lui le niveau de rémunération. Elle décroît plus rapidement pour les hommes du fait que les inégalités salariales entre les hommes et les femmes tendent à s'accroître avec l'âge.

ÉVOLUTION DU PRÉFINANCEMENT DU CICE ET CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

Le CICE permet aux entreprises de dégager un supplément de liquidités pour financer leur développement. En revanche, la liquidité correspondant à la diminution de charge n'est récupérée par l'entreprise au mieux que l'année suivant sa déclaration. Or, certaines entreprises peuvent souhaiter disposer dès à présent de leur CICE afin d'alléger leurs contraintes financières et de financer leur développement. C'est pourquoi l'État a confié aux banques le soin de mettre en place un dispositif de préfinancement du CICE.

ÉVOLUTION DU PRÉFINANCEMENT

8 Mds €

C'est le montant de créances CICE qui ont donné lieu à préfinancement depuis 2013

Les banques accordant généralement une avance de 85 % de la valeur estimée de ces créances, 6,8 milliards d'euros d'avances ont été accordées en préfinancement du CICE.

L'activité la plus intense a été observée en 2014 avec plus de 3 milliards de créances ayant fait l'objet d'une notification de préfinancement auprès de la DGFIP – sur les salaires de 2013 et 2014. En 2015 l'activité de préfinancement se replie légèrement, essentiellement du fait de l'amélioration de la conjoncture et de la situation de trésorerie des entreprises. Sur les six premiers mois de l'année 2016, avec 580 millions d'euros de créances ayant fait l'objet d'une notification de préfinancement auprès de la DGFIP,



l'activité semble encore ralentir par rapport aux années précédentes (comparaison au 30 juin) et confirme l'amélioration de la situation financière des entreprises.

+ de 5 milliards d'euros de CICE ont donné lieu à un préfinancement par Bpifrance qui reste l'acteur central du préfinancement depuis 2013 : 95 % des dossiers sont gérés par cette structure, majoritairement des TPE, PME et ETI. Les banques commerciales concentrent les grands comptes.

On note une meilleure anticipation des chefs d'entreprise ce qui montre que le dispositif et sa notoriété sont montés en en puissance.

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES PRÉFINANÇÉES PAR BPIFRANCE



10 branches d'activités concentrent plus d'un tiers des montants de préfinancement : les activités des agences de travail temporaire, les activités de sécurité privée, les transports routiers de fret interurbains, le nettoyage courant des bâtiments, la récupération de déchets triés, l'ingénierie et les études techniques, les activités hospitalières, les autres activités de soutien aux entreprises, la restauration traditionnelle, le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Les entreprises qui bénéficient du préfinancement par Bpifrance sont plus risquées que la moyenne : près de 70 % des bénéficiaires du préfinancement entre 2013 et 2015, ont un niveau de solvabilité faible, contre 40 % dans l'ensemble des entreprises. Elles ont également un taux de défaillance un an après le préfinancement supérieur à la moyenne, même si ce risque s'est réduit depuis 2013.

L'INFORMATION CONSULTATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SUR LE CICE

La recherche « Effets et usages des nouveaux outils d'information-consultation », pilotée par l'IRES a été lancée en 2014.

Le bilan provisoire de ces entretiens menés par l'IRES conforte pour l'essentiel les enseignements déjà identifiés dans les précédents rapports, quant aux limites de cet exercice de consultation. Les interlocuteurs sollicités sont peu prolixes sur la question du CICE. Le processus d'information-consultation sur le CICE est loin de faire consensus. Les entreprises mettent en place un processus assez formel qui s'apparente davantage à une information qu'à une consultation. Les salariés regrettent souvent une information insuffisante et le fait qu'il n'y ait pas d'accord sur la forme d'utilisation des aides.

L'emploi apparaît rarement au cœur de l'affectation du CICE : l'investissement et parfois la formation sont davantage mis en avant, mais il est rare de pouvoir établir qu'il s'agit de dépenses supplémentaires dues au CICE.

TÉLÉCHARGEZ LE *RAPPORT 2016 DU COMITÉ DE SUIVI
DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI*
SUR STRATEGIE.GOUV.FR (RUBRIQUE PUBLICATIONS)



www.strategie.gouv.fr



FranceStrategie



@Strategie_Gouv

Contacts presse :

Jean-Michel Roullé,
directeur du service Édition-Communication-Événements
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
01 42 75 61 37 - 06 46 55 38 38

Joris Aubrespin, chargé des relations presse
joris.aubrespin@strategie.gouv.fr
01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.